

ARRÊTÉ DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE

	PAGE
Bilan	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat présenté sous format PCEC.....	7
Hors bilan.....	8
Annexes à l'arrêté des comptes 2025 - Notes 1 à 24.....	9

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(en K€)

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
Créances sur les établissements de crédit • à vue CGLLS • à vue Fonds de péréquation • à vue FNAVDL • à vue FNDOLLTS	732 614 608 969 0 123 645 0	742 173 630 173 0 112 000 0	Autres passifs - Diverses dettes d'exploitation (note n° 8) Fonds de péréquation FNAVDL FNDOLLTS	1 454 0 123 645 0	6 412 0 112 000 0
Créances sur les organismes du logement social (note n° 3) • prêts à terme	27 700 27 700	30 698 30 698	Comptes de régularisation passif (note n° 9)	362	305
Titres de transaction - SICAV (note n° 5)	0	0	Provisions (note n° 10)	159 531	193 700
Immobilisations incorporelles (note n° 4)	521	477	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	10 000	0
Immobilisations corporelles (note n° 4)	125	178	Réserves (note n° 11)	461 504	446 353
Autres actifs (note n° 6)	363	908	Report à nouveau (note n° 11)	1 280	1 280
Comptes de régularisation actif (note n° 7)	146	767	Résultat de l'exercice (note n° 24)	3 693	15 151
TOTAL DE L'ACTIF	761 469	775 201	TOTAL DU PASSIF	761 469	775 201

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

(en K€)

CHARGES	2025	2024	PRODUITS	2025	2024
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	17	0	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 731	4 186
- Frais d'engagement de contre-garantie	0	0	- Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
- Remboursement de commissions	17	0	- Intérêts sur opérations avec les organismes du logement social (note n° 17)	388	429
			- Commissions de garantie (note n° 18)	3 343	3 757
AUTRES CHARGES ORDINAIRES	430 409	425 542	AUTRES PRODUITS ORDINAIRES	438 520	440 875
- Charges générales d'exploitation (note n° 13)	5 043	4 901			
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	217	147			
- Moins values de cession sur immobilisations					
- Autres charges liées à l'activité de la CGLLS (note n° 14)	425 149	420 462	- Autres produits liés à l'activité de la CGLLS (note n° 21)	437 184	440 224
- Solde en perte des corrections de valeur sur créances (note n° 15)	0	0	- Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances (note n° 19)	3	3
- Solde en annulation produits ou charges exercices antérieurs (note n° 16)	0	32	- Solde en annulation produits ou charges exercices antérieurs (note n° 16)	1 333	648
DOTATION AU FRBG	10 000	0	REPRISE AU FRBG	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (NOTE N° 20)	550	6 830	PRODUITS EXCEPTIONNELS (NOTE N° 20)	2 418	2 462
BENEFICE DE L'EXERCICE (NOTE N° 24)	3 693	15 151	PERTE DE L'EXERCICE (NOTE N° 24)	0	0
TOTAL	444 669	447 523	TOTAL	444 669	447 523

COMPTE DE RESULTAT au 31 DECEMBRE 2025
présenté sous format PCEC

(en K€)

	2025	2024
Intérêts et charges assimilées	-17	0
Intérêts et produits assimilés	388	429
Commissions nettes	3 343	3 757
Autres produits d'exploitation bancaire	438 519	440 839
Autres charges d'exploitation bancaire	-434 695	-419 992
PRODUIT NET BANCAIRE	7 538	25 033
Charges générales d'exploitation	-5 044	-4 867
Dotations nettes aux amortissements.....	-217	-147
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 277	20 019
Coût du risque (note 12).....	-452	-499
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 825	19 520
Gains / pertes sur actifs immobilisés	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 825	19 520
Produits exceptionnelles	2 418	2 462
Charges exceptionnelles	-550	-6 831
RESULTAT NET	3 693	15 151

Compte tenu des regroupements de comptes comptables différents selon les présentations (en milliers d'euros), des différences dues aux arrondis peuvent apparaître.

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(en K€)

	2025	2024
ENGAGEMENTS DONNES		
• Engagements de financement	0	0
- en faveur d'organismes du logement social	0	0
• Engagements de garantie	4 526 604	4 372 651
- d'ordre d'établissements financiers		
- d'ordre d'organismes du logement social	4 445 678	4 308 120
- douteux	80 926	64 531
• Engagements de garantie	394 621	324 976
- prêts signés non décaissés	155 070	100 443
- prêts non signés	239 551	224 533
ENGAGEMENTS RECUS		
GARANTIES RECUES	1 966	2 272
- des administrations publiques	29	36
- des institutions financières	1 937	2 236

► NOTE N° 1 : Événements marquants de l'année 2025

▪ Gouvernance et Direction générale :

- Un changement de la gouvernance au sein du conseil d'administration avec le départ de Mme Maryse Prat, présidente (atteinte par la limite d'âge fixée par l'article R 452-6 du code de la construction et de l'habitation CCH) et l'élection de M. Michel Menard pour la remplacer à la présidence du conseil d'administration.
- Le départ à la retraite de Mme Marianne Laurent, Directrice générale (fin de fonctions le 30 juin 2025), et l'arrivée du nouveau Directeur général M. Emmanuel Rousselot avec une prise de fonctions le 1^{er} octobre 2025. Un intérim a été assuré par le Directeur général adjoint M. Claude Bonacossa.

▪ Refonte des modalités de fonctionnement du Fonds de soutien à l'innovation (FSI) :

Depuis la loi ALUR (Loi n°2014-366 du 24 mars 2014, article 119), la CGLLS gère un fonds de soutien à l'innovation dédié aux actions de recherche, de développement ainsi que de professionnalisation et de structuration des OLS.

Des nouvelles modalités de fonctionnement ont été validées lors du Conseil d'Administration de la CGLLS du 12 décembre 2024 et ont été effectives pour les demandes déposées à partir du 1^{er} juillet 2025.

Le décret n°2025-676 relatif à ces nouvelles modalités d'instruction et de paiement du FSI est paru au journal officiel le 18 juillet 2025. Il permet d'introduire un schéma d'instruction identique pour les aides à l'innovation et à la modernisation et précise que la CGLLS assurera le contrôle de la mise en œuvre du projet financé et plus particulièrement constatera le service fait.

▪ Contrôle interne 2025 : L'exercice 2025 a été marqué par le renforcement de l'organisation du contrôle interne, avec la prise de fonction d'un contrôleur interne rattaché à la direction générale adjointe.

Les principales actions ont porté sur :

- La refonte de la cartographie des risques.
- Un travail de cadrage du corpus documentaire et procédurale.
- La mise en place et la réalisation des contrôles de second niveau lancés au dernier trimestre 2025 sur l'activité réglementée de garantie, puis étendus aux plans d'aides (protocoles en cours).
- Le déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) proportionné à son modèle d'activité. L'établissement dispose désormais d'un criblage externalisé dynamique de l'ensemble des contreparties bénéficiant d'une garantie.
- La montée en puissance du comité exécutif des risques (CER) qui s'appuie sur une vingtaine d'indicateurs.

► **NOTE N° 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

1. Principes comptables généraux

Les états financiers sont présentés suivant les dispositions applicables aux établissements de crédit, en conformité avec les instructions émanant de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et avec les dispositions de l'arrêté interministériel du 14 septembre 2022 (JORF du 17 septembre 2022).

Les conventions comptables généralement admises ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices. La méthode de base retenue est l'évaluation au coût historique des éléments inscrits en comptabilité.

L'approche des risques et le calcul du ratio de solvabilité se font au travers de trois notions depuis la publication de l'arrêté du 3 novembre 2014 qui transpose la directive Capital Requirements (CRD IV) : le risque opérationnel, le risque de crédit et le risque de marché.

Par ailleurs, à noter qu'en application du règlement ANC n° 2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, la CGLLS a modifié la présentation de son compte de résultat s'agissant du résultat exceptionnel.

Cette évolution a conduit, au titre de l'exercice 2025, à des reclassements de produits et charges vers le résultat d'exploitation (cf. note 20).

Conformément aux dispositions transitoires du règlement, les comptes comparatifs 2024 n'ont pas été retraités.

Ces reclassements sont sans incidence sur le résultat net et les capitaux propres.

2. Principes et méthodes concernant les déclassements et les dépréciations

2.1 Règles de déclassement et de dépréciation

Les garanties émises par la CGLLS sur les prêts octroyés par la CDC sont comptabilisées au hors-bilan de la CGLLS.

Elles font l'objet d'une analyse annuelle en commission de prévention. Les garanties octroyées aux contreparties déclarées "sensibles" en commission de prévention sont déclassées en garanties douteuses au 31 décembre, en hors bilan, pour la totalité de l'encours.

Une provision pour risque est constituée à hauteur de la totalité de l'échéance à venir pour chaque garantie déclassée en douteux, même si aucun appel en garantie n'a eu lieu. La CDC appelle, en effet, l'échéance en cours et ne prononce pas la déchéance du terme.

Dans les rares cas d'appels en garantie par la CDC, la CGLLS paye à la CDC le montant appelé, et comptabilise une créance au bilan envers l'organisme qui était bénéficiaire de cette garantie. Cette créance est dépréciée en totalité. La provision correspondante est reprise au fur et à mesure des paiements que l'organisme effectue à la CGLLS.

Au 31 décembre 2025, des provisions ont été constituées pour 6,101 M€ au titre des garanties douteuses.

2.2 Modalités d'application de la règle de provisionnement des dossiers d'aides

La CGLLS octroie des aides aux organismes de logement social. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les dossiers d'aides sont comptabilisés en :

- engagements hors bilan, tant qu'ils n'ont pas été signés ou notifiés aux organismes bénéficiaires ;
 - provisions pour risques et charges, dès la signature des protocoles, dès lors que celle-ci est intervenue avant l'arrêté des comptes de l'établissement.
- Au 31 décembre 2025, les provisions relatives aux aides s'établissent à 153,280 M€.

3. Ressources

Deux cotisations prévues par les articles L.452-4 et L.452-4-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH) alimentent le budget de l'établissement, dont elles constituent la principale ressource (aucune subvention de l'Etat pour charge de service public). Le produit de ces cotisations s'est élevé à 327,5 M€ (289,7 M€ au titre de la cotisation principale nette de cotisation négative et 37,8 M€ au titre de la cotisation additionnelle). En 2024, le produit s'élevait à 337,9M€.

4. Les commissions de garantie

Ces commissions sont dues à la CGLLS lorsqu'elle apporte sa garantie sur des prêts émis par la Caisse des dépôts et consignations (taux de 2% ou pas de commission selon la nature du prêt garanti).

Elles sont perçues au moment du versement du prêt garanti (3,343 M€ pour 2025/ 3,757 M€ pour 2024).

La CGLLS étant un établissement public administratif avec une mission d'intérêt général, les taux de commission de garantie ne sont pas fonction du risque, mais de la nature du prêt (plus il est social, moins le taux est élevé). Ce taux est également indépendant de la durée et du montant du prêt garanti et s'assimile plus à un « forfait pour frais de dossier » plutôt qu'à une réelle rémunération d'un risque.

5. Charges liées à l'activité

Elles correspondent aux missions de l'établissement (article L.452-1 du CCH) : aides aux organismes, concours aux différentes fédérations, associations et Etat.

En 2025, elles représentent 425,149 M€ dont le détail figure en note 14.

6. Principes d'amortissements des immobilisations

Suivant la décision du conseil d'administration du 4 avril 2003, l'amortissement des immobilisations est effectué de façon linéaire selon les durées suivantes :

- aménagement et mobilier : 10 ans
- logiciel informatique, matériel audiovisuel : 5 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 ans

7. Engagements sur les retraites

Aucun engagement n'est constaté à ce titre : les départs à la retraite ne donnent lieu à aucun versement.

8. Comptabilisation des créances et dettes

Elles sont comptabilisées dès lors qu'elles présentent un caractère certain dans leur principe et leur montant.

► NOTE N° 3 : CREANCES SUR LES ORGANISMES DU LOGEMENT SOCIAL A TERME

(en K€)

	Détail des créances et des dépréciations 2025			Détail des créances et des dépréciations 2024		
		Dont douteux	Dont douteux compromis		Dont douteux	Dont douteux compromis
Capitaux restant dus ⁽¹⁾	27 474	-	-	30 453	-	-
Créances sur appels en garantie	-	-	-	3	-	3
Intérêts courus non échus	226	-	-	245	-	-
Créances échues	-	-	-	-	-	-
Sous-total brut des créances (A)	27 700	-	-	30 701	-	3
Dépréciations sur :						
Capitaux restant dus	-	-	-	-	-	-
Appels en garanties	-	-	-	3	-	3
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-
Créances échues	-	-	-	-	-	-
Sous-total des dépréciations (B)	-	-	-	3	-	3
Total net des créances sur OLS (A-B)	27 700			30 698		

⁽¹⁾ Analyse des capitaux restant dus par durée résiduelle

	2025	2024
jusqu'à 3 mois	800	789
plus de 3 mois à 6 mois	522	511
plus de 6 mois à 1 an	1 699	1 679
plus d'1 an à 5 ans	10 263	10 707
plus de 5 ans	14 190	16 767
TOTAUX	27 474	30 453

► NOTE N° 4 : IMMOBILISATIONS

(en K€)

	Incorporelles		Corporelles	
	2025	2024	2025	2024
Immobilisations brutes (A)	2 145	1 941	1 018	1 014
soit montant en début d'exercice	1 941	1 525	1 014	968
acquisitions / entrées de l'exercice	204	416	4	46
cessions / sorties de l'exercice	-	-		
Amortissements cumulés (B)	1 624	1 464	893	836
soit montant en début d'exercice	1 464	1 372	836	781
acquisitions / entrées de l'exercice	160	92	57	55
cessions / sorties de l'exercice	-	-		
Immobilisations nettes (A-B)	521	477	125	178

► NOTE N° 5 : TITRES EN PORTEFEUILLE

(en K€)

Les titres en portefeuille ont tous été vendus en 2013.

	BTAN	Obligataire et autres		Total
		Fixe	Variable (SICAV)	
Valeur bilan				-
Intérêts courus non échus				-
Intérêts précomptés courus non échus				-
Dépréciation (moins values latentes)				-
SOUS-TOTAL 1	-	-	-	-
Sicav				-
SOUS-TOTAL 2	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

► NOTE N° 6 : AUTRES ACTIFS

(en K€)

	Détail des autres actifs 2025			Détail des autres actifs 2024		
		Dont douteux	Dont douteux compromis		Dont douteux	Dont douteux compromis
Débiteurs divers	123	-	-	673	-	-
Débiteurs des cotisations	151	-	-	150	-	-
Dépôt et caution	89	-	-	85	-	-
Sous-total des autres actifs (A)	363	-	-	908	-	-
Dépréciations (B)	-	-	-	-	-	-
Total net des autres actifs (A-B)	363			908		

► NOTE N° 7 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en K€)

	2025	2024
Avances sur frais d'hypothèques	-	-
Commissions	-	-
Recettes à classer	-	-
Produits à recevoir	120	767
Dépense à régulariser	-	-
Avance sur salaires	26	-
TOTAL	146	767

► NOTE N° 8 : AUTRES PASSIFS

(en K€)

	2025	2024
Divers dettes d'exploitation		
• charges payées en N+1	-	-
• excédents de versement	-	51
• fournisseurs factures non parvenues	1 454	6 361
• charges à payer	-	-
TOTAL	1 454	6 412

► NOTE N° 9 : COMPTE DE REGULARISATION PASSIF

(en K€)

	2025	2024
Charges à payer	-	-
Procédure d'aide aux organismes	-	-
Audits des organismes	-	-
Mandats à payer	362	305
Recettes à classer	-	-
Charges à payer	-	-
Frais d'hypothèque	-	-
Frais de gestion du portefeuille	-	-
Produits à recevoir	-	-
Avance sur salaires	-	-
TOTAL	362	305

► NOTE N° 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en K€)

	2025	2024
Aides	153 280	187 902
Litiges et contentieux	150	150
Garanties douteuses	6 101	5 648
TOTAL	159 531	193 700

► NOTE N° 11 : FONDS PROPRES ET ASSIMILES

(en K€)

	Situation en début d'exercice	Mouvements de l'année	Situation en fin d'exercice
Réserves	446 353	15 151	461 504
Reports à nouveau	1 280		1 280
FRBG		10 000	10 000
Total général des fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice	447 633	25 151	472 784

► NOTE N° 12 : COUT DU RISQUE

(en K€)

	2025	2024
Dotations aux provisions pour risques :		
- Aides	-	-
- Garanties	- 454	- 502
- Services généraux		
Reprises de provisions pour risques :		
- Aides	-	-
- Garanties		
- Services généraux		
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances douteuses :		
- Aides		
- Garanties		
- Services généraux	- 1	
Reprises de provisions pour dépréciations des créances douteuses :		
- Aides		
- Garanties	3	3
- Services généraux	-	-
TOTAL	- 452	- 499

Les garanties octroyées aux organismes font l'objet d'une analyse annuelle en commission de prévention. Les garanties octroyées aux contreparties déclarées "sensibles" en commission de prévention sont déclassées en garanties douteuses au 31 décembre, pour la totalité de l'encours figurant en hors bilan.

Une provision pour risque est constituée à hauteur de la totalité de l'échéance à venir, étant précisé que la CGLLS est appelée en garantie par la CDC, échéance par échéance ce provisionnement est fait échéance par échéance car une fois que l'organisme est en difficulté, la CGLLS va l'aider à la restructuration et à trouver des solutions de retour à l'équilibre.

De plus, quelle que soit la contrepartie, les échéances impayées sur des encours couverts par la garantie octroyée par la CGLLS à la CDC, sont provisionnées à 100%

► NOTE N° 13 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en K€)

	2025	2024
Salaires	1 859	1 778
Charges sociales	838	788
Impôts et taxes sur les rémunérations	261	253
Services extérieurs	1 488	1 619
Location	597	463
TOTAL	5 043	4 901

<i>Catégorie statutaire des agents</i>	<i>Equivalent catégorie A</i>	<i>Equivalent catégorie B</i>	<i>Equivalent catégorie C</i>	<i>Total</i>
<i>Fonctionnaires</i>	4	3	1	8
<i>Contractuels CDI</i>	18	2	0	20
<i>Contractuels CDD</i>	1	0	0	1
<i>Total</i>	23	5	1	29

Pour information, montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'année 2025 :

- Grant Thornton pour 42,4 K€.
- Mazars pour 19,9 K€.

Compte personnel de formation

Les agents disposent d'un compte personnel de formation, incrémenté à raison de 25 heures par an dans la limite de 150. Pour l'année 2025, les heures acquises en CPF s'élèvent à 283 pour l'effectif de la CGLLS. Aucun agent n'a demandé à bénéficier de ces heures.

► NOTE N° 14 : AUTRES CHARGES LIEES A L'ACTIVITE DE LA CGLLS

(en K€)

	2025	2024
Cotisation année courante	48 785	60 767
Concours externes	19 475	18 789
- Union des Fédérations	10 976	10 476
- Fédération des OPH	1 306	1 281
- Fédération des ESH	1 336	1 310
- Fédération des COOP	432	446
- Fédération des EPL	1 480	1 451
- Fédérations des MOI	1 184	1 098
- ADIL	1 783	1 748
- Associations de locataires	978	978
Contribution à l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine)	184 000	184 000
Charges liées aux cotisations	964	
Contribution au FNAP (Fonds national des aides à la pierre)	75 000	75 000
Contribution au Système national d'enregistrement	8 096	8 096
Contribution au FNAVDL	25 000	25 000
Frais d'hypothèque	247	285
Audits	-	-
Subventions aux organismes	37 637	34 198
- Rétablissement de l'équilibre	19 574	15 114
- Prévention et consolidation		
- Réorganisation	11 740	11 859
- PALULOS	-	-
- Fonds de soutien à l'innovation	6 323	7 225
Dotations aux provisions	25 945	14 327
- Aides	25 490	13 825
- Remboursement cotisations, divers	1	
- Sur garanties données	454	502
TOTAL	425 149	420 462

► NOTE N° 15 : SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES

(en K€)

	2025	2024
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	0	0
- Organismes du logement social (prêts)	0	0
- Organismes du logement social (appels en garantie)	0	0
- Débiteurs des cotisations	0	0
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	0	0
Annulation de cotisation ou redevances sur ex antérieurs	0	0
Pertes sur créances	0	0
TOTAL	-	-

► NOTE N° 16 : ANNULATION DE RECETTES OU CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS

(en K€)

	2025	2024
Annulation de charges à payer		
Annulation de commissions de garantie		
Annulation de subvention aides	1 333	648
Annulation de charges sur exercices antérieurs	1 333	648
Annulation de produits sur exercices antérieurs	-	32

► NOTE N° 17 : INTERETS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

(en K€)

	2025	2024
Prêts		
✓ Interêts	388	429
✓ Interêts de retard	-	-
TOTAL	388	429

► NOTE N° 18 : COMMISSIONS DE GARANTIE

(en K€)

	2025	2024
Commissions de garanties reçues des emprunteurs de la CDC	3 343	3 757
TOTAL	3 343	3 757

► NOTE N° 19 : SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES

(en K€)

	2025	2024
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	3	3
- Organismes du logement social et autres	0	0
- Appels en garantie	3	3
- Débiteurs des cotisations	0	0
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	0	0
- Organismes du logement social et autres	0	0
- Appels en garantie	0	0
- Débiteurs des cotisations	0	0
Pertes sur créances irrécupérables	0	0
- Organismes du logement social et autres	0	0
- Appels en garantie	0	0
- Débiteurs des cotisations	0	0
TOTAL	3	3

► NOTE N° 20 : PERTES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en K€)

	2025	2024
<u>PERTES EXCEPTIONNELLES</u>		
Remises de pénalités sur cotisations	-	6
- année courante	-	-
- années antérieures	-	6
Annulation, remboursement cotisation années antérieures		4 460
Annulation, remboursement cotisation additionnelle années antérieures		2 079
Divers	550	285
TOTAL PERTES EXCEPTIONNELLES	550	6 830
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
Cotisation années antérieures		1 267
Cotisation additionnelle années antérieures		1 036
Pénalités sur cotisations année courante		64
Pénalités sur cotisations année antérieures		64
Autres	2 418	31
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 418	2 462

Au cours de l'exercice 2025 la CGLLS a enregistré en produits exceptionnels :

- Le montant de sanctions ministérielles ANCOLS prononcées par le ministre. Ces produits sont des produits exceptionnels n'étant pas issus de l'activité courante de l'établissement, et la CGLLS ne disposant pas de marge de manœuvre sur ces produits dont le recouvrement lui est confié par le Code de la construction et de l'Habitation (article L452-3).

► NOTE N° 21 : AUTRES PRODUITS LIES A L'ACTIVITE DE LA CGLLS

(en K€)

	2025	2024
Cotisation	338 487	353 650
Cotisation additionnelle	37 859	45 102
Autres produits liés aux cotisations	605	
Remboursement de frais s/gestion des fonds	120	114
Reprise de provisions	60 113	41 359
- Subventions payées et annulées	60 113	41 326
- Risque sur garanties	-	-
- Services généraux	-	33
TOTAL	437 184	440 224

► NOTE N° 22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en K€)

VENTILATION PAR QUALIFICATION DES ENGAGEMENTS		
	2025	2024
Garanties saines	4 445 678	4 308 120
Garanties douteuses	80 926	64 531
TOTAL C	4 526 604	4 372 651

► NOTE N° 23 : GARANTIES RECUES

(en K€)

	2025	2024
Contre garantie reçue de la CDC	29	36
Contre garantie reçue de la CNCE au titre des garanties données sur prêts	1 937	2 236
TOTAL	1 966	2 272

► NOTE N° 24 : PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

(en €)

Affectation	2025	2024
Report à nouveau		
Réserves	3 692 891,28	15 151 087,82
TOTAL	3 692 891,28	15 151 087,82